



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE 3

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel 2023 en faveur de la République du Sénégal

Document d'action « JOOGJEEF - Se lever et agir contre les inégalités de genre »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVDCI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Titre CRIS/OPSYS Acte de base	« <u>JoogJeef - Se lever et agir contre les inégalités de genre</u> » Numéro OPSYS : ACT-61887 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Equipe Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée en République du Sénégal. L'Action sera menée sur l'ensemble du territoire sénégalais, et notamment dans les régions de Dakar (banlieue), Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Matam.
4. Document de programmation	Document de Stratégie Conjointe (DSC) UE - Sénégal 2021-2023 ¹
5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés	L'action s'inscrit dans la priorité transversale de <i>gender mainstreaming</i> du Document de Programmation Conjoint (DSC) et dans les mesures d'appui du Programme Indicatif Multiannuel (PIM) ² (2021-2024). Elle contribue à l'atteinte des objectifs 3.4. Renforcer la société civile et 3.5 Promotion des droits humains du PIM.
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	CAD 151 Government & Civil Society-general

¹ Document de Stratégie Conjointe (DSC) UE-Sénégal 2018-2023 (révisé pour 2021-2023), signé le 13.12.2021: https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2022-01/mip-2021-c2021-9362-senegal-annex_fr.pdf

² Décision d'exécution de la Commission relative à l'adoption du programme indicatif pluriannuel pour la République du Sénégal pour la période 2021-2027, C(9362) final du 13.12.2021.

7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal (1 uniquement) : ODD 5 : atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p> <p>Autres ODD importants (jusqu'à 9) et, le cas échéant, cibles : 1-Lutter contre la pauvreté 8-Accès à des emplois décents 10-Réduire les inégalités</p>			
8. a) Code(s) CAD	15170 – Women's rights organisations and movements, and government institutions – 100%			
8. b) Principal canal d'acheminement	Institution de l'Union européenne – 42000			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Diversité biologique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et balises :	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif important	Principal objectif
	Transformation numérique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique gouvernance numérique	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	/

	entrepreneuriat numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
	compétences/compétences numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	services numériques			
	Connectivité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	/
	énergie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	transports	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	santé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	éducation et recherche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Migration @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire : (ligne et poste budgétaire) : 14.020120 Coût total estimé : 5 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 5 000 000 EUR.			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Type de financement	Modalité du projet : Gestion directe par subvention(s)			

1.2 Résumé de l'Action

Le Sénégal a entrepris un processus continu de réformes et a ratifié la plupart des conventions internationales promouvant les droits des femmes et l'égalité de genre. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour garantir une effective égalité de genre dans le pays. L'autonomisation économique et sociale des femmes est un élément clé pour favoriser la croissance économique inclusive et durable, la prospérité et la compétitivité du pays.

Cette action vise à renforcer le rôle et le leadership des femmes et des filles sénégalaises, de la banlieue de Dakar et des zones rurales de Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Matam, afin d'améliorer la promotion de leurs droits dans les sphères publique, économique et civique.

L'impact du projet se traduira à long terme grâce à la participation active et dans la durée de la jeunesse sénégalaise en tant que champions (ambassadeurs) de la promotion de l'égalité de genre. Les femmes et les filles titulaires de droits et bénéficiaires de cette action seront à mêmes de jouer leur rôle d'« actrices » du développement économique local ainsi qu'au niveau des instances de gouvernance locale. Ceci sera rendu possible par:

- le **renforcement de leurs capacités économiques**, notamment via l'accès à la formation technique et aux usages digitaux, la fourniture de matériel et d'espaces de travail ainsi que un appui financier leur permettant de démarrer et développer des activités économiques;
- le **renforcement du leadership féminin** par des ateliers et sessions de partage avec la jeunesse sur le rôle et la **participation des femmes et des filles dans les espaces civiques et publics**.

Cette action permettra également de renforcer le leadership de l'UE en tant que principal promoteur de l'égalité de genre dans toutes les sphères de son partenariat avec le Sénégal. Dans le cadre de la programmation NDICI

2021-2027, et comme prévu dans le Plan d'Action Genre III de l'UE³ (GAP III), la dimension genre est un axe transversal dans toutes les actions, programmes, projets et initiatives de visibilité et de communication de l'UE ainsi qu'un des thèmes principaux dans les démarches politiques et diplomatiques entreprises vis à vis du Gouvernement sénégalais. Cette action, qui s'inscrit dans le *Country Level Implementation Plan* (CLIP) du GAP III pour le Sénégal, a été définie en consultation avec les États membres dans le cadre de l'approche Equipe Europe, et cherchera à renforcer les synergies avec les actions en cours des différents États Membres dans le domaine de l'entreprenariat féminin, de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), ainsi que dans la promotion du leadership féminin et de la réduction de la fracture numérique.

L'action s'inscrit dans l'axe 2 du Document de Stratégie Conjointe (DSC) UE-Sénégal (2021-2023) et de la réponse européenne, qui vise le **développement du capital humain**, en particulier pour les femmes et les filles via l'offre d'une formation professionnelle, l'accès à l'emploi (entreprenariat), ainsi que la promotion de leur participation au sein de la société.

Cette action, en ligne avec le Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE 2022-2027⁴, vient aussi renforcer l'engagement de l'UE en faveur de la **jeunesse sénégalaise**, en complément des actions déjà engagées comme le programme d'appui budgétaire Jeunesse (Plan d'Action Annuel – PAA 2021) qui vise à apporter une contribution aux principaux défis de la jeunesse dans le pays. Également en ligne avec l'engagement de l'UE pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes au Sénégal, cette action sera complémentaire au programme « **Formation professionnelle et Emploi – Horizon JOJ 2026** » (PAA 2022) qui a comme objectif principal de garantir une offre pérenne et inclusive d'orientation, de formation et d'insertion professionnelles de qualité et adaptée aux besoins du marché du travail.

Dans ce même effort de cohérence, cette action sera complémentaire aux futures actions qui seront menées dans le cadre de l'initiative Equipe Europe continentale « **Investement in Young Businesses in Africa** » (IYBA) qui vise à faciliter l'accès au financement des femmes entrepreneurs et en particulier avec son programme 'Supporting Entrepreneurial Ecosystem Support' (SEED) renforçant l'écosystème des organisations soutenant les entrepreneurs, en particulier les femmes et notamment dans le secteur digital.

L'action visera spécifiquement l'ODD 5 (Égalité entre les sexes). Elle est classifiée avec le marqueur genre G2 établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle contribue à la Stratégie Global Gateway qui cherche non seulement à investir dans les infrastructures mais aussi dans les compétences numériques afin de favoriser le développement d'une **économie numérique** véritablement durable et inclusive. Dans le cadre de cette action, l'accès au numérique et tout ce que cela implique – l'accès des femmes et des filles sénégalaises à internet, aux services mobiles, à la technologie et aux outils numériques – servira de catalyseur principal pour faciliter leur insertion dans le monde du travail dans les zones géographiques ciblées. C'est ainsi que cette action sera complémentaire avec l'action « **Gouvernance numérique au Sénégal** » du PAA 2023 qui vise la promotion de l'économie numérique et des usages du numérique pour tous au Sénégal.

Enfin, la présente action contribuera à la mise en œuvre de la **Feuille de route pour l'engagement de l'UE avec la société civile au Sénégal (2021-2024)**, qui cherche à établir un cadre d'échanges stratégiques entre l'UE et la société civile sur les questions politiques, la coopération globale, les enjeux de la société civile, et les questions d'égalité de genre.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Le **Sénégal** est un partenaire important pour l'Europe et un acteur clé dans la région du Sahel de plus en plus instable et marquée par la détérioration continue de la situation sécuritaire. Cette question préoccupante constituait d'ailleurs l'une des priorités du Sénégal pour sa présidence de l'Union Africaine en 2022. Au niveau national, les

³ Le Plan d'Action Genre III (GAP III) de l'Union européenne a été adopté par 24 États Membres à travers des Conclusions de la Présidence du Conseil européen du 16 décembre 2020 (13947/20).

⁴ Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE – Conclusions du Conseil, 28/11/2022.

violentes émeutes de mars 2021 ont mis en lumière certaines fragilités et frustrations de la société sénégalaise, notamment en ce qui concerne la jeunesse.

Sur le plan économique, le Sénégal est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, dont l'économie repose principalement sur les services (60% du PIB), avec l'industrie et l'agriculture représentant 25% et 15% du PIB respectivement. Bien que le pays ait été fortement impacté par la crise Covid-19, la croissance s'est maintenue à environ 1,3 % en 2020 et à 6,1 % en 2021, et aurait atteint 4,8 % en 2022, pour s'accélérer à des taux de 8 à 10 % en 2023 et 2024, notamment à la faveur du début de l'exploitation des hydrocarbures. Par ailleurs, l'environnement des affaires reste globalement assez faible (123^{ème} sur 190 au dernier classement Doing Business 2020). En raison de la crise socio-économique provoquée par la Covid-19 un million de personnes supplémentaires seraient passées sous le seuil de pauvreté, dans un pays où près de la moitié de la population est pauvre. Ceci est l'une des raisons de la hausse des flux migratoires irréguliers fin 2020, notamment via la route Atlantique.

Alors que l'économie sénégalaise commençait à se relancer, elle a été impactée d'une part par une hausse du coût de la vie qui s'est traduite par les émeutes de mars 2021, et d'autre part par la décision début 2022 de mettre le Mali sous embargo, alors que l'essentiel des denrées importées par le Mali passent par le Sénégal. Le conflit en Ukraine génère de nouvelles incertitudes et a un impact important sur les prix des produits de première nécessité, alimentaires et énergétiques, qui se traduit par un nouveau ralentissement économique et la plus forte inflation qu'ait connu le Sénégal depuis l'année 2000, qui s'établit à 8,5 % en 2022.

Le Sénégal est classé 170^{ème} sur 191 pays de l'Indice de Développement Humain (IDH) 2021 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), positionnant ainsi le pays dans la catégorie de développement humain faible. Le Sénégal a une valeur de l'indice d'inégalité de genre du PNUD (*Gender Inequality Index GII*) de 0,533, le classant 131^{ème} sur 162 pays dans l'indice 2021, confirmant que le Sénégal reste un pays pauvre, avec **d'importantes inégalités entre les sexes**.

La **population du Sénégal** est à dominante rurale (59%) et présente une structure démographique jeune (50% de la population a moins de 16 ans). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes, représentant 50,2% de la population totale (Banque Mondiale, 2021). Elles jouent un rôle économique de plus en plus important au Sénégal, mais elles font face à de nombreux obstacles à une véritable participation, sur un pied d'égalité. La hausse du chômage, la participation dans le secteur informel et dans les emplois précaires sont encore une réalité pour les femmes et les jeunes au Sénégal.

Même si le Sénégal a fait des progrès louables en matière de réduction de la pauvreté, le scénario évoqué ci-dessus rend les femmes plus exposées que les hommes à la pauvreté. Concernant l'accès des femmes au marché du travail, les femmes représentent 38% de la population active (Banque Mondiale, 2021⁵), mais elles sont sous-représentées sur le marché du travail formel, notamment parmi les cadres supérieurs des entreprises et dans la fonction publique. Les femmes majoritairement représentées dans le secteur informel, ne bénéficient donc pas de services sociaux de base, et travaillent souvent de longues heures dans des conditions insalubres et parfois dangereuses. Elles sont plus affectées par le chômage (22,1% des femmes, contre 9,6% des hommes), et ont des ressources limitées (intrants agricoles, entreprises et accès à la terre). L'autonomisation économique des femmes est d'autant plus limitée qu'elles ont moins accès aux TIC. Il existe donc une fracture numérique de genre.⁶

Dans les **zones rurales**, elles sont principalement engagées dans l'agriculture et l'élevage⁷. Il convient de noter que les hommes contrôlent 93,6% des superficies cultivées et exploitent en moyenne 1,3 ha, alors que les femmes n'en contrôlent que 6,4% et n'exploitent que 0,4 ha. Les zones rurales sont confrontées à un manque criant de services sociaux de base, des revenus économiques très bas, une production agricole faible et mal organisée et une faible implication des populations dans les politiques de développement et la gouvernance locale. Les régions rurales ciblées dans le cadre de cette action sont parmi les plus pauvres du pays ayant les niveaux de pauvreté suivants : Sédhiou avec 65,7%, Kédougou et Tambacounda 61,9% et Matam 47,7% (UEOMA 2018).

Les filles et les femmes constituent la population la plus touchée par les disparités sociales en dépit des progrès accomplis en matière d'inégalités économiques et sociales entre les zones rurales et urbaines d'une part et entre

⁵ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.CACT.FE.ZS?locations=SN>

⁶ Profile genre 2021

⁷ Sow and Wade (2017), Assessment of Gender Equality in the knowledge Society in Senegal

les hommes et les femmes d'autre part. Leur accès au crédit est également plus limité. En 2019, les femmes n'ont bénéficié que de 28% des microcrédits octroyés dans l'espace UEMOA, une situation qui a peu évolué depuis 2012 (27%). Les femmes sont actives essentiellement dans la production destinée à la consommation familiale, qui ne génère pas de ressources financières importantes et elles restent confinées dans les domaines les plus vulnérables de la chaîne de création de richesse.

En **milieu urbain et périurbain (banlieue)**, le secteur informel constitue souvent la seule opportunité d'insertion économique pour les femmes⁸, qui ne bénéficient donc pas de services de protection sociale de base, et travaillent souvent de longues heures dans des conditions insalubres et parfois dangereuses. Le secteur informel est l'employeur le plus important du pays, assurant 90% de l'emploi total⁹. Et globalement, 94% des femmes entrepreneurs opèrent dans le secteur informel contre 86% des hommes (ILO, 2020). Ces forts taux d'informalité parmi les femmes (mais également pour les hommes) concernent surtout les secteurs de la restauration, du commerce et de la transformation des produits alimentaires et de la pêche.

Dans la **banlieue de Dakar** qui accueille l'exode rural, les femmes ont normalement accès au petit commerce informel ou bien au travail domestique en tant qu'assistantes de maison. Celles qui travaillent auprès de ménages plus aisés effectuent dans leur majorité des tâches domestiques non rémunérées qui ne sont pas prises en compte comme apport dans le fonctionnement des foyers. Cette catégorie de femmes vit dans une profonde pauvreté, ce qui réduit, pour ne pas dire rend nul, leur pouvoir de décision dans leurs familles et communautés immédiates.

La crise de la COVID-19 a montré que les femmes restent les plus vulnérables face aux chocs économiques et sociaux. En effet, leur surreprésentation dans le secteur informel, plus précaire en termes économiques et de protection sociale, a pour conséquence de les exposer à une vulnérabilité accrue et d'autres répercussions telles que l'augmentation des **violences faites aux femmes**.

La recrudescence des violences sous toutes leurs formes a pris une ampleur inquiétante au Sénégal ces dernières années. D'ailleurs les cas d'agressions physiques et sexuelles sont quotidiennement relatés dans les médias.

Au plan de la **participation politique**, même si des progrès significatifs ont été obtenus grâce à la loi sur la parité (loi n° 2010-11 mai 2010), des efforts restent à fournir pour parvenir à une représentation importante des femmes au sein des collectivités locales. Une amélioration de la participation des femmes dans la vie politique requiert la promotion d'une représentation égale des femmes et des hommes dans la vie politique et publique, aux niveaux national, provincial et local, y compris dans les fonctions électives de maire et aux postes de responsabilité au sein du Gouvernement, de l'appareil judiciaire, de la fonction publique, des forces de sécurité, du corps diplomatique et des associations professionnelles.

La crise de la COVID19 a aussi renforcé l'importance du **rôle de la digitalisation** comme moyen pour accélérer la transformation productive et améliorer le bien-être de la population sénégalaise ainsi que comme puissant moteur de l'égalité de genre, permettant aux femmes et aux filles d'accéder à de nouvelles informations, opportunités et ressources. Les technologies et services numériques sont des catalyseurs éprouvés du développement durable et de la croissance inclusive. Ils peuvent être essentiels pour améliorer la vie même dans les pays les plus pauvres, en particulier en autonomisant les femmes et les filles, en améliorant la gouvernance démocratique et la transparence, et en stimulant la productivité et la création d'emplois.¹⁰ Mais au Sénégal, seules 26% des femmes acquièrent un smartphone par leurs propres moyens, contre 68% chez les hommes¹¹ et le taux d'inégalité hommes-femmes concernant l'accès à Internet avoisine les 30%¹². En plus de contribuer à leur autonomisation économique, l'accès au numérique pour les filles et les femmes est essentiel pour leur permettre d'être sensibilisées à leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et pour les protéger des abus en ligne.

⁸ Plan Sénégal Émergent (2014), <https://www.sec.gouv.sn/dossiers/plan-sénégal-émergent-pse>

⁹ Le premier Recensement général des Entreprises (RGE) de 2016 a compté 407.882 unités économiques dont 97% sont dans le secteur informel.

¹⁰ Commission Staff Working Document: Digital4Development: mainstreaming digital technologies and services into EU Development Policy.

¹¹ Profile genre 2021.

¹² <http://www.numerique.gouv.sn/actualites/tableau-de-bord-sur-la-fracture-num%C3%A9rique-de-genre>

Le Sénégal dispose d'une **société civile** diversifiée, composée d'organisations de jeunes et de femmes qui apportent une contribution positive aux questions de développement y compris en ce qui concerne l'amélioration de la participation des femmes. Les organisations de femmes ou celles actives sur les questions d'égalité des hommes et des femmes jouent un rôle déterminant dans les domaines (i) du renforcement des capacités des femmes et de leur autonomisation, (ii) de la lutte contre les violences basées sur le genre et (iii) du plaidoyer pour leur leadership dans les espaces publics.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes :

La persistance de normes, de pratiques et de traditions culturelles néfastes, d'attitudes patriarcales et de stéréotypes de genre affecte négativement les rôles, les responsabilités et l'identité des femmes et des hommes dans la famille et dans la société.

De manière générale, et malgré les différences régionales, religieuses et ethniques, la culture Sénégalaise repose sur la croyance selon laquelle le rôle principal des femmes est de s'occuper de la famille, des tâches reproductives et de l'espace privé. La responsabilité du foyer et de la famille se traduit par une charge supplémentaire de travail au quotidien, notamment dans les zones rurales où les femmes et les filles ont principalement la charge du ramassage du bois de chauffe et de la collecte de l'eau. Dans l'idéal social, les hommes sont responsables de soutenir économiquement l'ensemble de leur famille élargie. Une des conséquences importantes en termes d'autonomisation économique des femmes est que celles-ci dissimulent leur participation économique aux frais du foyer afin de ne pas faire de l'ombre aux hommes de la famille et nuire à leur réputation. Avec la persistance du stéréotype de la femme gardienne du foyer, la société oriente les femmes davantage vers le mariage et la maternité que vers la vie productive. Par conséquent, les filles, surtout en milieu rural, sont dissuadées de faire de longues études. L'une des autres conséquences de cette répartition des rôles et des stéréotypes, est la limitation de l'accès des femmes à l'espace public. Ainsi, peu de femmes optent pour une carrière politique, l'idée sous-jacente étant que la politique est un domaine associé au rôle masculin.

L'écosystème de financement demeure fragile.

Le pays compte certes un grand nombre d'entrepreneurs.es en phase initiale, mais l'écosystème de financement demeure fragile. Les entrepreneurs.es à fort potentiel doivent s'accommoder d'un environnement réglementaire insuffisant pour développer leurs activités et innover. Pour ce qui concerne les filles et les femmes, leur accès au crédit est plus limité que pour les hommes : en 2019, les femmes n'ont bénéficié que de 28% des microcrédits octroyés dans l'espace UEMOA. Les femmes sont actives essentiellement dans la production destinée à la consommation familiale, qui ne génère pas de ressources financières importantes et elles restent confinées dans les domaines les plus vulnérables de la chaîne de création de richesse. Egalement, on note un faible taux d'accès des filles à l'enseignement supérieur, un faible taux de présence des filles dans les filières scientifiques et techniques et un taux élevé d'abandon des filles durant leur cursus de formation.

L'accès à internet (téléphone, clé internet, au bureau, etc.) demeure faible à la cause du prix élevé de l'internet. D'après l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et la Banque mondiale en 2014, les coûts élevés de l'internet empêchent des milliards de personnes dans le monde d'accéder à internet. En conséquence, les femmes, qui gagnent globalement 25% de moins que les hommes, sont particulièrement touchées par ce facteur qui limite leurs opportunités numériques et également économiques.

Facteurs sociaux qui empêchent les femmes d'utiliser les TIC, en particulier dans le monde rural. Ces facteurs peuvent être liés à certaines attitudes culturelles qui expliquent partiellement le faible accès des femmes à la technologie et à l'enseignement technologique, leur non-possession des équipements nécessaires, leur manque de ressources financières pour accéder aux espaces commerciaux, et l'absence d'opportunités de proximité pour accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il y a de'autres facteurs explicatifs des disparités de genre tels que les déséquilibres dans l'éducation et la formation, les conditions de travail qui défavorisent les femmes (horaires imprévisibles, flexibilité peu compatible avec les contraintes familiale), etc.

La **jeunesse sénégalaise** est confrontée à plusieurs formes d'exclusion (socioculturelle, politique et économique) générées par une organisation sociale et un cadre de gouvernance institutionnel gérontocratiques. Les jeunes filles subissent de surcroît la prédominance d'un système patriarcal.

L'inadéquation entre l'offre de formation et le marché de l'emploi, saturé, essentiellement informel et précaire, rend difficile l'autonomisation économique et financière des jeunes, particulièrement des jeunes filles.

L'exclusion des instances de décision des jeunes garçons et filles de plus en plus conscientisés, qualifiés et connectés, leur faible prise en compte au sein de leurs communautés, ainsi que la forte demande de bonne gouvernance et de justice sociale sont à la base d'un mouvement hétérogène de frustration et de contestation, parfois violent, qui émerge dans le pays et cristallise la déconnexion entre les jeunes et les institutions publiques.

Ces dernières années ont été marquées, au Sénégal, par une demande sociétale de revoir les modes de gouvernance du pays et une exigence de participation citoyenne à la gestion des affaires publiques. Dans le même temps, les **organisations de la société civile** ont non seulement eu à faire face aux évolutions imposées par un rétrécissement de l'espace civique, mais aussi à des difficultés internes de mise en œuvre de leurs programmes sur le terrain (y inclus la question de mobilisations de ressources financières).

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

Ministère de la Femme de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE) a pour mission principale de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'État en matière de politique familiale, de promotion des femmes et du genre et de la protection des enfants.

Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MCTEN) a initié un programme de renforcement de l'autonomie économique et financière des femmes entrepreneures à travers les TIC. Ce programme devrait permettre d'accroître l'accès des femmes aux ressources et opportunités de l'économie numérique, de créer des activités génératrices de revenus, et de réduire la fracture numérique du genre.

Ministre de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi est chargé : i) de la gestion des disciplines de formation technique et professionnelle, quels qu'en soit la filière et le niveau d'études ; ii) de l'encadrement académique et du contrôle de toute formation technique ou professionnelle, en veillant à leur adéquation avec l'économie ; iii) de la facilitation de l'acquisition d'un savoir professionnel et d'une qualité de la formation continue dans toutes les filières ; iv) de la facilitation de l'insertion des diplômés et des formés ; v) de la promotion de l'apprentissage et de la modernisation de l'apprentissage traditionnel ; vi) de l'ouverture de filières de formation technique professionnelle, en rapport avec les entreprises.

Cellule genre du Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MCTEN) qui est chargée de mettre en œuvre l'intégration du genre dans le secteur des TIC et de renforcer la présence des femmes dans les instances de décision du secteur des TIC dans le public comme dans le privé.

Délégation à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (DER/FJ) est une structure rattachée au Secrétariat général de la Présidence de la République du Sénégal (a été créée par décret n.2017/2123 du 15 novembre 201) ayant comme mission : i) la définition et la mise en œuvre de stratégies de promotion de l'auto-emploi des jeunes et des femmes ; ii) la mobilisation des ressources et le financement de projets de création d'entreprise et d'activités génératrices de revenus ; iii) le renforcement des capacités techniques et managériales des bénéficiaires ; iv) l'encadrement et le suivi-évaluation des projets et activités financés.

Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) a mis en place un observatoire du secteur des télécommunications selon des modalités définies dans une décision de 2013. L'ARTP est la responsable de l'enquête nationale sur les technologies de l'information et de la communication au Sénégal, la dernière ayant été réalisée en 2009.

Observatoire National du Numérique (ONN) qui va mesurer l'évolution du secteur du numérique dans son ensemble (l'ONN n'est pas encore opérationnel).

Commission des Données personnelles a mis en place plusieurs mécanismes pour assurer la protection des données personnelles de mêmes que la Police nationale et la gendarmerie.

Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste, cellule responsable des arnaques en ligne.

Conseil National du Patronat (CNP). Le CNP est une confédération de groupements professionnels d'employeurs, dont les entreprises sont présentes dans tous les secteurs d'activité de l'économie nationale.

Les collectivités territoriales constituent des démembrements de l'Etat visant à "organiser le Sénégal en territoires viables et porteurs de développement durable et inclusif". Elles sont chargées du développement économique, social et environnemental de leur territoire, également à travers, par exemple, les **Agences Régionales de Développement (ARD)**, qui sont un instrument public décentralisé, émanation directe des collectivités territoriales, au service du développement social et économique local, notamment dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes. Les communautés locales seront des acteurs essentiels pour garantir le partage d'informations sur les opportunités d'insertion professionnelles ainsi que pour la sensibilisation autour des enjeux de genre.

La **société civile sénégalaise** est diversifiée et dynamique. De nouvelles formes d'organisations de jeunes et de femmes se développent et se mobilisent sur les enjeux d'inclusion, de lutte contre les inégalités, de participation et de gouvernance. Cependant, ces organisations de la société civile (OSC) font face à de nombreux défis : suivi de réformes liées au cadre législatif et réglementaire, faible structuration, renforcement des capacités des acteurs, accès à l'information, participation aux politiques publiques, etc. (quelques exemples d'OSC: **Consortium Jeunesse Sénégal, Polaris Association, Ma féminité, Djiguèn Tech, WSAGID, FESTIC**)

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de renforcer l'égalité des femmes dans les sphères publique, économique et civique au Sénégal.

L'impact du projet se traduira à long terme par une mobilisation de la jeunesse sénégalaise en tant qu'acteurs de changement pour la promotion de l'égalité de genre dans les territoires, le renforcement des différent(e)s places et rôles des filles et femmes dans le développement économique et la gouvernance locale, et cela au moyen de l'amélioration de leurs capacités économiques et de leadership.

Les objectifs spécifiques (resultats) de cette action sont:

- 1 Renforcer l'autonomisation économique des femmes et filles dans la banlieue de Dakar et des communautés rurales de Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Matam.
- 2 Renforcer la participation active et de qualité des femmes et des filles dans les espaces civiques et publics dans la banlieue de Dakar et des communautés rurales de Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Matam.

Afin d'atteindre ces objectifs, des thématiques transversales serviront de **catalyseurs** à l'action:

- La jeunesse sénégalaise sera une partie prenante essentielle dans cette action. Elle sera en effet l'acteur principal dans les activités de sensibilisation autour des enjeux d'inégalités entre hommes et femmes. La capacité des jeunes à contribuer à l'autonomisation économique et sociale des femmes sera renforcée.
- Le digital sera intégré dans toutes les composantes de l'action. Plus spécifiquement, une formation au numérique sera proposée en soutien aux femmes titulaires de droits, bénéficiaires des différentes activités (émancipation économique, participation dans les espaces civiques et publics via les réseaux sociaux, lutte contre toutes formes de violences, y compris en ligne).
- Les violences basées sur le genre seront prévenues et combattues tout au long de l'action au moyen de sensibilisation. Pour ce faire, les autorités locales et les autorités religieuses seront ciblées en priorité.
- Cette action sera complémentaire au dialogue politique mené dans le cadre de l'approche Equipe Europe à différents niveaux (technique et politique) sur le sujet de l'égalité de genre et des droits des femmes, en ligne avec les priorités gouvernementales en la matière, telles que l'application effective de la loi contre le viol et la pédophilie, l'accès au foncier pour les femmes, etc. Les OSC, partenaires de cette action seront parties prenantes du dialogue structuré UE/OSC, en construction dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'engagement de l'UE envers la société civile (2021-2024).

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants:

- 1.1 Les capacités entrepreneuriales des femmes et filles sont améliorées;
 - 1.2 Les filles et les femmes sont alphabétisées et formées aux usages digitaux;
 - 1.3 Les opportunités pour mettre en place des activités génératrices de revenus pour les filles et les femmes sont accrues.
-
- 2.1 La jeunesse est sensibilisée aux enjeux liés aux inégalités entre hommes et femmes et ses causes structurelles;
 - 2.2 Les filles et les femmes sont accompagnées par les jeunes champions dans la prise de conscience de leur leadership et leur rôle dans le développement économique et social local;
 - 2.3 Les communautés sont sensibilisées aux questions de genre et d'autonomisation des filles et des femmes.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1, les capacités entrepreneuriales des femmes et filles sont améliorées:

- Identifier les femmes et filles qui bénéficieront de cette action comme titulaires de droits, et en tenant compte de toutes les discriminations intersectionnelles (ubication rurale/urbaine, âge, situations de handicap, etc.);
- Réaliser un état des lieux à travers un processus participatif et inclusif de consultation avec les femmes de leurs besoins afin de définir les secteurs porteurs de croissance à cibler ainsi que les besoins en termes de formation technique. Une attention particulière sera portée à favoriser une plus grande présence des femmes dans les secteurs/formations "plus masculinisées";
- Identifier, du point de vue du genre et de l'accessibilité, les centres et espaces de formation pour abriter les activités de formation nécessaire au développement des compétences entrepreneuriales des femmes;
- Former et accompagner les filles et les femmes de la banlieue de Dakar et des communautés rurales de Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Matam en entrepreneuriat, marketing digital et technique de vente. Dans la conception et mise en œuvre du processus de formation et d'accompagnement, les barrières socioculturelles qui peuvent empêcher l'accès à la participation active des femmes pendant celui-ci seront identifiées et abordées.

Activités liées au produit 1.2, les filles et les femmes sont alphabétisées et formées aux usages digitaux de base (utilisation d'un smartphone, sécurité, paiement mobile, etc.) et spécifiques (fonctionnement des applications spécifiques):

- Dans le cadre de l'état des lieux mentionné ci-dessus pour le produit 1.1, réaliser une analyse des besoins et intérêts en termes de formation numérique et de matériel numérique;
- Identifier les centres et espaces de formation numérique dans la banlieue de Dakar et des communautés rurales de Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Matam;
- Sur la base de l'état des lieux des besoins et intérêts, fournir aux femmes et aux filles le matériel numérique nécessaire pour leur permettre de développer leurs activités génératrices de revenus;
- Former et accompagner les filles et les femmes de la banlieue de Dakar et des communautés rurales de Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Matam dans l'usage des outils numériques pour faciliter la production et la vente. Dans la conception et mise en œuvre du processus de formation et d'accompagnement, les barrières socioculturelles qui peuvent empêcher l'accès à la participation active des femmes pendant celui-ci seront identifiées et abordées;
- Intégrer dans la formation des modules sur les risques liés aux violences en ligne et sur la protection des droits humains.

Activités liées au produit 1.3, des activités génératrices de revenus pour les filles et les femmes issues des communautés rurales et des banlieues de Dakar sont développées :

- Sur la base de l'état des lieux des besoins et intérêts, fournir aux femmes et aux filles le matériel et les espaces de travail nécessaires pour leur permettre de développer leurs activités génératrices de revenus (AGR);

- Fournir un appui financier durable pour leur permettre de démarrer leurs activités génératrices de revenus;
- Faciliter la participation active des femmes aux espaces et événements régionaux et locaux (foires, forum de l'entreprenariat) de commercialisation.

Activités liées au produit 2.1, la jeunesse est sensibilisée aux enjeux liés aux inégalités entre hommes et femmes et ses causes structurelles, en accordant une attention particulière au rôle des jeunes hommes en tant qu'agents de changement:

- Identifier et renforcer les structures existantes (par ex. les maisons de la jeunesse) qui regroupent les jeunes au niveau local. Lors du processus d'identification, une attention spéciale sera portée aux barrières socioculturelles et/ou d'accessibilité qui peuvent empêcher la participation active des jeunes femmes dans ces espaces de rencontre;
- Identifier les jeunes qui pourront jouer le rôle de champion.ne.s de genre venant des zones ciblées pour cette action. L'implication et la visibilité du rôle des jeunes hommes dans la lutte contre les causes et les manifestations des différentes formes de discrimination de genre seront promues;
- Former les jeunes sur les causes structurelles des inégalités de genre ainsi que sur les enjeux et les opportunités de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Activités liées au produit 2.2, les filles et les femmes sont accompagnées par les jeunes dans la prise de conscience de leur leadership et leur rôle dans le développement économique et social local:

- Lancer une campagne de sensibilisation pilotée par les jeunes sur le leadership et le rôle des filles et des femmes pour le développement économique et social ainsi que sur la masculinité positive;
- Instaurer une dynamique de coaching *peer to peer* (entre les jeunes formés et d'autres jeunes) et un coaching intergénérationnel (entre les jeunes et les personnes plus âgées dans les communautés).

Activités liées au produit 2.3, les communautés sont sensibilisées aux questions de genre et d'autonomisation des filles et des femmes:

- Sensibiliser les communautés ciblées, particulièrement les familles ainsi que les chefs religieux et traditionnels, sur les questions du développement économique et l'autonomisation des filles et des femmes;
- Former des femmes au leadership féminin et sur le fonctionnement de la gouvernance locale;
- Entreprendre un plaidoyer auprès des chefs traditionnels et des autorités locales sur le potentiel de la participation des femmes aux instances de prise de décisions.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

L'Action s'attachera néanmoins à intégrer les enjeux environnementaux suivants:

- Faire en sorte que les femmes et filles cibles de cette action acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement de modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des sexes, de l'inclusion, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable;

- Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources nationales et locales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement;
- Promouvoir des activités visant à développer un tourisme durable et inclusif qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

Les enjeux environnementaux seront ainsi pris en compte de manière transversale dans chacun des produits de l'action, afin d'assurer un maximum d'impact au travers des activités. Par exemple : le développement de filières de formation « métiers verts », l'intégration de critères environnementaux dans le processus d'équipement des établissements de formation, la promotion des « emplois verts ». Dans cette démarche, la sensibilisation à la gestion, la réduction et la réutilisation des déchets (notamment déchets plastiques) ainsi que la formation à la démarche « zéro déchet » dans le développement des AGR et au cours de la participation des bénéficiaires aux principaux événements de commercialisation ou la gestion quotidienne d'infrastructures, seront au cœur de l'intervention.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention G2. Cela implique que la promotion de l'égalité de genre et donc l'autonomisation économique et sociale, ainsi que la promotion du leadership féminin dans les instances de décision est l'objectif principal.

L'action s'aligne sur la Stratégie pour l'équité et l'égalité de Genre 2016-2026 du Sénégal (SNEEG 2016-2026), ainsi que sur la Stratégie Nationale pour l'Autonomisation Économique des Femmes (SNAEF 2021-2025). La SNAEF vise en effet à améliorer la participation des femmes à l'économie en tant qu'entrepreneures et salariées, en éliminant les obstacles structurels que les femmes et les filles rencontrent dans leur participation aux différents secteurs de l'économie. Par ailleurs, le Sénégal a adopté en 2004 la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale qui garantit la parité des droits entre les femmes et les hommes en milieu rural, en particulier en ce qui concerne l'exploitation agricole. Cette Loi accorde aux femmes certaines facilités en termes d'accès au foncier et au crédit agricoles. Malgré cela, les femmes rurales ne bénéficient toujours pas de manière effective de cette législation en raison de leur marginalisation dues à la persistance de certaines pratiques coutumières. L'action prévoit ainsi des activités de sensibilisation auprès des femmes et de dialogue vis-à-vis des autorités locales afin de lutter contre toute forme de résistance qui pourrait limiter l'accès des femmes à la terre.

L'action contribuera à la mise en œuvre du Plan d'Action Genre III (GAP III) de la Commission européenne au Sénégal, et plus spécifiquement aux trois priorités du CLIP via la promotion de l'accès au numérique:

- Les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont libres de toute forme de violence sexiste dans les sphères publique et privée, sur le lieu de travail et en ligne
- Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes.
- Promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilités

En particulier, l'action contribuera, avec une approche transformatrice en genre, à l'atteinte de ces objectifs grâce au soutien qui sera apporté en faveur de l'accès des femmes et filles sénégalaises à une formation technique et professionnelle ainsi qu'à l'insertion professionnelle, dans un contexte d'ensemble où les stéréotypes genrés sont fortement ancrés (voir le Profil Pays Genre Sénégal, 2021). L'offre de formation répondra aux besoins du tissu économique en tenant compte des disparités existantes dans l'accès à l'éducation, qui limitent les opportunités de développement des femmes et induisent une féminisation croissante de la pauvreté. La recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes constituera donc un enjeu important de l'action : égalité d'accès aux formations, lutte contre les stéréotypes basés sur le genre et vigilance sur l'équilibre femmes/hommes dans les métiers ciblés, prise en compte des besoins différenciés entre hommes et femmes et des besoins d'accessibilité dans les installations et activités, promotion de la masculinité positive et participation active de la jeunesse.

L'accès au numérique sera un axe fondamental pour attaquer une des nouvelles sources de fracture basée sur le genre et qui a donc le potentiel de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, via des approches innovantes et inclusives.

De manière générale, l'action cherchera à renforcer la participation des femmes dans les instances de prise de décision, ce qui devrait permettre une meilleure prise en compte de l'égalité de genre dans les politiques aux différents niveaux ainsi que l'application des lois visant la parité entre femmes et hommes.

Droits de l'homme

Les droits des femmes sont des droits humains, une approche basée sur les droits humains sera donc la clé pour la bonne réussite de cette action. A ce propos, l'action assurera la mise en œuvre des cinq principes opérationnels de l'approche basée sur les droits humains (ABDH) : appliquer tous les droits humains, pour toutes et tous ; participation significative et inclusive, et accès au processus décisionnel ; non-discrimination et égalité ; obligation de redevabilité et État de droit pour toutes et tous ; transparence et accès à des informations étayées par des données ventilées.

Tout au cours de l'action, la promotion des droits humains sera au cœur des différentes activités et notamment dans le cadre des actions de formation et de sensibilisation.

Cette action est en ligne avec la Stratégie conjointe 2021-2024 de l'UE et ses Etats membres pour les droits humains et la démocratie au Sénégal qui a pour première priorité la thématique des droits de femmes avec des objectifs largement convergents avec le GAP III. Il s'agit notamment de lutter contre les violences faites aux femmes et jeunes filles (notamment via une sensibilisation aux risques de violences en ligne et lutte contre les stéréotypes de genre) ; améliorer les droits et la santé sexuelle et reproductive ; lutter contre les discriminations et violences basées sur le genre, au niveau juridique et en pratique ; promouvoir l'égalité de genre à tous égards (droits économiques et sociaux, scolarité, participation à la vie politique et publique, etc.) et promouvoir l'amélioration du cadre juridique (Code de la famille : droits de succession, exercice de l'autorité parentale, etc.).

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1.

Cela implique que l'Action veillera à promouvoir une approche inclusive, en encourageant la formation et l'insertion professionnelle, pour des femmes et filles vivant avec un handicap.

Réduction des inégalités

D'après le marqueur interne "réduction des inégalités", cette action porte la mention I-2.

Malgré un taux de croissance relativement soutenu au cours des dernières années (6,6 % en moyenne en 2014-2019), les fruits de celle-ci restent peu partagés, la croissance est faiblement inclusive avec un niveau d'inégalité qui reste élevé (indice de Gini de 40,3), et la création nette d'emploi sur la période a été quasi nulle, phénomène pour l'essentiel attribuable à une absence de transformation structurelle de l'économie. L'essentiel des emplois perdus dans l'agriculture, du fait des gains de productivité, a été compensé par la création d'emplois, principalement informels, dans les secteurs des services et du commerce. Il est estimé que le Sénégal ne compte que de l'ordre de 300 000 emplois formels (hors secteur public) dans des secteurs économiques dits modernes. Le secteur informel concentre 97 % des unités économiques et 92 % des travailleurs (ANSD, 2017). Ceci limite la capacité du système à assurer une forme de distribution via le système de protection sociale contributif ou l'outil fiscal. La fiscalité des revenus s'appuyant ainsi sur une base très étroite, entraîne un système fiscal ou la fiscalité indirecte, la TVA est la seule à s'imposer à tout le monde, provoquant la régressivité du système. La pandémie de la Covid-19 ainsi que la crise suite à la guerre en Ukraine ont encore possiblement exacerbé les inégalités.

La croissance inclusive visant la réduction des inégalités, économiques, sociales et de territoires reste la priorité du Gouvernement et est inscrite dans ses politiques nationales. L'UE appuie cette priorité via (i) le soutien des secteurs créant l'emploi et la valeur ajoutée, comme l'agriculture, et (ii) l'appui à l'entrepreneuriat et l'investissement dans le capital humain pour créer la base de la production future.

Du côté des politiques de redistribution, le renforcement du système national de protection sociale reste une priorité pour le Gouvernement, sur son volet contributif mais également non contributif. L'utilisation des transferts monétaires comme modalité d'assistance aux populations face aux crises a été entendue. L'UE continuera à appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale avec l'objectif de renforcer la gouvernance et la

résilience du système, d'appuyer la mise en place d'un système de suivi-évaluation ainsi que l'extension des dispositifs de protection sociale.

Les réformes en cours sur le système fiscal, tant sur les volets politique qu'administratif (avec notamment un jumelage en cours financé par l'UE entre les administrations fiscales sénégalaise et française) devrait contribuer à réduire l'iniquité horizontale (fraude/élargissement de l'assiette) et verticale (progressivité) de l'impôt.

Démocratie

Dans l'objectif de consolider la démocratie et les droits humains au Sénégal et en cohérence avec la Stratégie Droits de l'Homme et Démocratie de l'UE pour le Sénégal (2021–2024) et la Feuille de route pour l'engagement de l'UE avec la société civile sénégalaise (2021-2024)¹³, cette action soutiendra l'engagement de l'UE pour le renforcement de la protection des droits des femmes et des filles ainsi que par rapport à leur participation aux instances de décision et donc à la gouvernance locale.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Le renforcement du leadership féminin ainsi que la promotion de la participation des femmes dans les instances de prises de décision contribueront à la paix dans les zones les plus fragilisées (Casamance, régions aux frontières). Les femmes en tant qu'agents actifs de la paix et agents du changement en matière de paix et de développement pourront contribuer à la prévention des conflits et au maintien de la paix.

Réduction des risques de catastrophes

Sans objet

Autres considérations, le cas échéant

Jeunesse: l'action contribuera non seulement à l'engagement de l'Union européenne envers la jeunesse sénégalaise qui sera au cœur de l'action, mais aussi au Plan d'action de la jeunesse de l'Union européenne (2022-2027) qui, fondé sur la vision de l'émergence de jeunes partenaires et acteurs du changement, vise à engager, à connecter et mobiliser les jeunes pour leur autonomisation.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Elevée/ Moyenne/ Faible)	Impact (Elevée/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Environnement externe	Dégradation (ou stagnation) des opportunités d'emploi en raison d'un contexte interne (stabilité, sécurité) et/ou externe macro-économique défavorable.	Moyenne	Haute	Réorientation de l'action vers des métiers utiles à la production de ressources favorisant la résilience des ménages (production et transformation alimentaires, métiers visant des besoins primaires...).
Dynamique interne UE	Risque associé à la coordination des	Faible	Moyen	Une coordination plus étroite avec les États membres dans le domaine de la

¹³ Objectif 1.3 de la Feuille de route Société civile 2021-2024 : « Mobiliser et soutenir l'inclusion des femmes et des jeunes au sein de la société civile afin de renforcer l'action portant sur le respect de leurs droits, y compris dans la sphère politique et civique ».

	parties prenantes, notamment dans le cadre de l'approche Equipe Europe élargie, nécessitant un effort important pour que les partenaires avancent de manière concertée auprès de la partie sénégalaise dans le plaidoyer politique.			communication sera garantie à travers l'appui d'experts et l'organisation d'activités de communication afin d'harmoniser nos messages clés dans le domaine de l'égalité de genre.
Environnement national	Risque lié aux dispositions discriminatoires dans les domaines sociaux, économiques et politiques au sujet des inégalités de genre liées au statut dans la famille et dans la société, malgré que l'égalité de droit soit garantie par la Constitution du Sénégal.	Moyen	Haute	Un dialogue structuré avec les autorités et les OSC militant pour l'égalité de genre devrait permettre de lever progressivement ces contraintes.
Environnement local, national	Résistance de la part des hommes à favoriser la participation des femmes au développement économique local ainsi qu'à leur participation dans les instances de prise de décision locale.	Haute	Haute	L'action impliquera davantage les hommes et les garçons via des activités de sensibilisation afin de lutter contre toute forme de résistance, et notamment des stéréotype de genre, qui pourront limiter les activités et donc le succès de cette action.
Environnement local, national	Resistance de la part des autorités locales et notamment des chefs religieux et communautaires à favoriser la participation des femmes au développement économique local ainsi qu'à leur participation dans les instances de prise de décision locale.	Haute	Haute	L'action sera accompagnée par des activités de sensibilisation et des activités de plaidoyer vis-à-vis des autorités locales afin de lutter contre toute forme de résistance, et notamment des stéréotype de genre, qui pourront limiter les activités et donc le succès de cette action.
Environnement local, national	Résistance des générations plus âgées à laisser la jeunesse prendre de la place dans les activités du projet.	Haute	Moyen	Ce risque sera mitigé par le volet accompagnement du projet et l'implication de toutes les parties prenantes au niveau surtout communautaire et par la sensibilisation et le plaidoyer.
Environnement locale, national	Pour les acteurs de la société civile, le principal risque est le	Faible	Moyen	Ce risque est néanmoins faible car un nouveau cadre juridique plus favorable vient d'être adopté, et un dialogue politique portant sur la

	rétrécissement des espaces de liberté.		démocratie et la liberté d'expression reste une priorité au sein du partenariat UE-Sénégal.
--	--	--	---

Enseignements tirés :

L'action décrite dans le présent document est construite en intégrant les pratiques capitalisées des actions passées ou en cours tout en utilisant sur une approche basée sur les droits. Elle tient donc compte des leçons apprises dans le cadre du GAP II et prend en compte les piliers du GAP III, la valeur ajoutée des synergies dans le cadre de l'approche Equipe Europe, le potentiel de la jeunesse et de la digitalisation.

- L'action privilégie une approche globale et transformatrice des défis complexes de l'inégalité de genre au Sénégal. Elle reconnaît qu'une intervention à multiples facettes – économique et sociale - est nécessaire pour répondre à toutes les priorités du GAP III et accélérer les progrès du Sénégal sur l'ODD 5. C'est pourquoi elle ne vise pas seulement à l'autonomisation économique des femmes, mais aussi leur autonomisation sociale afin de leur permettra de trouver leur place dans la société.
- L'action est pleinement alignée sur les engagements stratégiques de l'UE et de ses EMs dans le cadre du GAP III. Cela implique un dialogue politique avec des partenaires multisectoriels, tels que le ministère de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant, le ministère du numérique et d'autres ministères compétents. Il prévoit des synergies et une complémentarité avec les initiatives Equipe Europe. Il construit également des partenariats avec des organisations de la société civile, des organismes professionnels, des organismes de recherche et le secteur privé.
- Le choix de la jeunesse en tant qu'acteur de changement s'est basé sur l'expérience et les leçons apprises dans le cadre de la programmation courante dans laquelle la jeunesse représente la cible principale de nos actions dans le pays. Son potentiel en termes d'engagement dans la lutte contre les inégalités s'est révélé important, y compris sur la durée.
- La crise liée à la COVID19 a aussi renforcé l'importance de la digitalisation en tant que moyen pour accélérer la transformation productive et le bien-être de la population sénégalaise ainsi que comme puissant moteur de l'égalité de genre, permettant aux femmes et aux filles d'accéder à de nouvelles informations, opportunités et ressources. Les technologies et services numériques sont des catalyseurs éprouvés du développement durable et de la croissance inclusive et peuvent être essentiels pour améliorer la vie même dans les pays les plus pauvres, en particulier en autonomisant les femmes et les filles, en améliorant la gouvernance démocratique et la transparence, et en stimulant la productivité et la création d'emplois.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est la suivante :

Ce projet s'inscrit dans une logique de renforcement du rôle et du leadership des femmes et des filles sénégalaises, venant des zones rurales et des banlieues, afin de promouvoir leurs droits dans les sphères publique, économique et civique.

Concrètement, ce projet vise à améliorer la condition de vie des femmes et des filles venant des zones défavorables, et donc leur permettre de jouer un rôle économique et social clé dans leurs communautés. Dans ce sens, l'autonomisation économique sera le moyen pour renforcer leur position au sein de la société, renforcer leur confiance en soi et déconstruire les stéréotypes de genre et les préjugés sexistes qui empêchent les femmes et les filles de devenir actrices de développement. Ainsi le projet s'attend à des résultats concrets que sont l'acquisition des compétences et des ressources ainsi qu'un rendement économique conséquent et durable, facilité par l'accès au numérique afin de pérenniser et rendre plus résilientes les activités génératrices de revenus qui seront développées dans le cadre de cette action.

Pour ce qui concerne le choix des secteurs de développement économique, ceci se fera suite à une phase d'identification et sur la base de l'analyse des besoins, intérêts et compétences des femmes en tant que titulaires de droits, qui seront renforcées au moyen d'une formation spécifique comprenant l'usage des outils numériques, les bases de l'entrepreneuriat, et le marketing digital. Le renforcement de capacités financières individuelles des

femmes par la mise à disposition d'un appui financier et d'un accompagnement technique qui leur permettra de démarrer leurs activités économiques.

Pour renforcer les activités de vente et de promotion des produits issus des activités génératrices de revenus, l'usage des technologies pour la vente et la promotion en ligne sera favorisé et la participation des femmes aux espaces et événements régionaux et locaux (foires, forum de l'entreprenariat) de commercialisation sera soutenue. Cette participation facilitera non seulement l'échange et le partage d'expériences entre les membres des communautés ciblées mais elle servira également de vitrine et de symbole d'émancipation économiques et sociale des femmes et des filles.

Les formations spécifiques seront suivies par des modules sur le leadership féminin et le développement personnel qui renforceront la confiance des femmes et des filles et leur potentiel personnel. Enfin, un module sur la participation à la gouvernance renforcera la participation des femmes dans les instances de prise de décision au niveau local.

Ces effets directs sur les cibles impacteront non seulement les vies de leurs familles mais également la situation de leurs communautés en termes d'acquisition de matériel de travail, de nouveaux cadres de collaboration et de concertation mais aussi de changement de comportement qui rendra la société plus équitable et inclusive en faveur des filles et des femmes en situation de plus grande vulnérabilité.

L'approche de collaboration intergénérationnelle qui sera utilisée, avec la jeunesse comme principal acteur du volet de sensibilisation aux enjeux des inégalités de genre pourrait constituer un risque. Celui-ci sera mitigé par le volet accompagnement du projet et l'implication de toutes les parties prenantes et par la sensibilisation et le plaidoyer.

L'implication des jeunes dans les actions de sensibilisation garantira un impact de long terme en permettant de préparer une génération de femmes et d'hommes sensibilisés aux causes structurelles des inégalités et aux enjeux des inégalités de genre, instruites et économiquement indépendantes.

La réalisation de tels objectifs ne se fera pas sans obstacle dans la mesure où les réalités socio-économiques du Sénégal, à l'instar de beaucoup de sociétés africaines, imposent de nombreuses barrières aux filles et aux femmes à cause de la persistance de normes, de pratiques et de traditions culturelles discriminatoires, d'attitudes patriarcales et la perpétuation des stéréotypes de genre. Parmi ces obstacles nous avons identifié la possibilité d'une résistance de la part des autorités locales à l'accès des femmes à la terre et à leur participation aux instances de gouvernance locale, et une résistance générale à l'autonomisation économique des femmes. C'est pourquoi, en vue de la mitigation de ces risques, l'implication des hommes et des autorités locales dans la mise en œuvre du projet sera assurée dès le démarrage des activités, et dès la phase d'identification des besoins.

Par ailleurs, au-delà du niveau local, l'Union européenne, avec ses partenaires de l'Équipe Europe, s'engagera dans un plaidoyer politique visant à promouvoir la prise en compte de l'égalité de genre dans les politiques sectorielles ainsi que l'application effective des lois existantes promouvant la parité entre les femmes et les hommes dans les domaines liés à cette action (accès au foncier, violences basées sur le genre, etc.). Dans ce contexte, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre 2016-2026 (SNEEG) par le Ministère de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant est appuyée par une assistance technique fournie par l'Italie. Concernant plus spécifiquement les aspects numériques, dans le cadre de l'action « Gouvernance numérique au Sénégal » de ce même PAA 2023 et en partenariat avec le Ministère de l'Économie numérique, l'UE soutiendra une gouvernance digitale favorisant l'accès des femmes et des filles sénégalaises à internet, aux services mobiles, à la technologie et aux outils numériques.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.
 Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé sera développé au stade contrat ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement, afin de définir les valeurs de référence et les valeurs cibles qui ne sont pas disponibles pour l'action.
 La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.
 Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement

Résultats	Chaîne de résultats (e): Principaux résultats attendus (maximum 10)	Indicateurs (e): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Renforcer l'égalité des femmes dans les sphères publique, économique et civique au Sénégal	1. Proportion des femmes et filles occupant un poste de direction dans le secteur privé (SDG 5.5.2) 2. Gender Inequality Index/ Indice d'inégalité de genre 3. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les gouvernements locaux (SDG 5.5.1)	1. A déterminer (2023) 2. A déterminer (2023) 3. A déterminer (2023)	1 A déterminer (202X) 2.A déterminer (202X) 3.A déterminer (202X)	1 Base de données des indicateurs des ODD https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database 2.Statistiques du PNUD https://hdr.undp.org/data-center/thematic-composite-indices/gender-inequality-index#/indicies/GII 3. Base de données des indicateurs des ODD https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database	<i>Non applicable</i>
Réalisation (Objectif spécifique) 1	L'autonomisation économique des femmes et filles venant des zones plus vulnérables dans la banlieue de Dakar et des communautés rurales de Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Matam est renforcée	1.1 Taux d'emploi des bénéficiaires (ventilé par sexe, âge et zone géographique : urbaine/rurale) 1.2 Revenu moyen des familles bénéficiaires dans les zones ciblées (ventilé par sexe du chef de famille et zone géographique : urbaine/rurale)	1.1 A déterminer (2023) 1.2 A déterminer (2023) 1,3 A déterminer (2023)	1.1 A déterminer (202X) 1.2 A déterminer (202X) 1,3 A déterminer (202X)	1.1-1.2-1.3. Enquêtes de référence et enquêtes finales menées et budgétisées par l'intervention financée par l'UE	L'intérêt de promouvoir l'égalité de genre et le leadership féminin reste une priorité dans l'agenda politique du gouvernement Les conditions de sécurité sont

		1.3 Proportion des femmes ayant bénéficié de services de développement des entreprises qui sont en activité après deux ans (ventilé par âge et zone géographique : urbaine/rurale)				maintenues dans le pays Les conditions économiques sont stables et favorables à une augmentation de l'activité économique.
Réalisation (Effet direct) 2	La participation active et de qualité des femmes et des filles dans les espaces civiques et publics est renforcée dans la banlieue de Dakar et des communautés rurales de Tambacounda, Sédhiou, Kédougou et Matam	2.1 Proportion de femmes nommées à des postes d'encadrement dans les administrations locales des zones ciblées (ventilé par âge et zone géographique : urbaine/rurale) 2.2 Mesure dans laquelle les leaders, y compris les leaders traditionnels, religieux et communautaires, s'engagent dans des initiatives visant à remettre en question et à modifier les normes sociales et les stéréotypes discriminatoires sur le sexe (indicateur GAP III)	2.1 A déterminer (2023) 2.2 A déterminer (2023)	2.1 A déterminer (202X) 2.2 A déterminer (202X)	2.1 Médias nationaux et locaux, statistiques du Gouvernement 2.2 Médias nationaux et locaux	
Produit 1 lié à la réalisation (effet direct) 1	1.1 Les capacités entrepreneuriales des femmes et filles sont améliorées	1.1.1 Nombre de femmes formées par l'intervention financée par l'UE avec des connaissances et/ou des compétences accrues en matière en gestion d'entreprise (ventilé par âge et zone géographique : urbaine et rurale). 1.1.2 Nombre de femmes formées par l'intervention financée par l'UE avec des connaissances et/ou des	1.1.1 0 (2023) 1.1.2 0 (2023)	1.1.1 A déterminer (202X) 1.1.2 A déterminer (202X)	1.1.1-1.1.2 Rapports sur les tests avant et après la formation	Les hommes et les leaders locaux ne se sentent pas menacés par la participation active des femmes et ne l'entravent pas.

		compétences accrues en marketing digital et technique de vente (ventilé par âge et zone géographique : urbaine et rurale)				Les leaders locaux, les femmes et les autres membres de la communauté sont prêts à s'engager dans le projet
Produit 2 lié à la réalisation (effet direct) 1	1.2 Les filles et les femmes sont alphabétisées et formées aux usages digitaux	1.2.1 Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation pour améliorer les compétences pour la numérisation (ventilé par âge et zone géographique : urbaine/rurale) 1.2.2 Nombre de personnes ayant accès à l'internet avec le soutien de l'UE (GERF 2.11) (ventilé par âge et zone géographique : urbaine/rurale)	1.2.1 0 (2023) 1.2.2 0 (2023)	1.2.1 A déterminer (202X) 1.2.2 A déterminer (202X)	1.2.1-1.2.2-1.3.3. Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	
Produit 3 lié à la réalisation (effet direct) 1	1.3 Les opportunités pour mettre en place des activités génératrices de revenus pour les filles et les femmes sont accrues	1.3.1 Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : personnes (tous les services financiers) (GERF 2.17, b) (ventilé par âge et zone géographique : urbaine/rurale) 1.3.2 Nombre de femmes ayant participé aux espaces et événements régionaux et locaux avec le soutien de l'UE (ventilé par âge et zone géographique : urbaine/rurale)	1.3.1 0 (2023) 1.3.2 0 (2023)	1.3.1 A déterminer (202X) 1.3.2 A déterminer (202X)	1.3.1-1.3.2. Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	
Produit 1 lié à la réalisation	2.1 La jeunesse est sensibilisée aux enjeux liés aux inégalités entre hommes et femmes et à ses causes structurelles	2.1.1 Nombre de champions de genre identifiés et formés par l'intervention financée par l'UE avec des connaissances et/ou des compétences accrues en	2.1.1 0 (2023) 2.1.2 0 (2023)	2.1.1 A déterminer (202X)	2.1.1-2.1.2. Rapports sur les tests avant et après la formation	

<p>(effet direct) 2</p>		<p>promotion de l'égalité de genre (ventilé par sexe, âge et zone géographique : urbaine/rurale)</p> <p>2.1.2 Nombre des jeunes sensibilisés en égalité de genre avec le soutien de l'UE (ventilé par sexe, âge et zone géographique : urbaine/rurale)</p>		<p>2.1.2 A déterminer (202X)</p>		
<p>Produit 2</p> <p>Lié à la réalisation (effet direct) 2</p>	<p>2.2 Les filles et les femmes sont accompagnées par les jeunes champions dans la prise de conscience de leur leadership et leur rôle dans le développement économique et social local</p>	<p>2.2.1 Nombre des femmes et filles qui participent aux sessions de dialogue avec les jeunes champions avec le soutien de l'UE (ventilé par âge et zone géographique : urbaine/rurale)</p> <p>2.2.2 Nombre de femmes formées par l'intervention financée par l'UE avec des connaissances et/ou des compétences accrues en égalité de genre et leur droits (ventilé par âge et zone géographique : urbaine et rurale)</p>	<p>2.2.1 0 (2023)</p> <p>2.2.2 0 (2023)</p>	<p>2.2.1 A déterminer (202X)</p> <p>2.2.2 A déterminer (202X)</p>	<p>2.2.1 – 2.2.2 - Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE</p>	
<p>Produit 3</p> <p>lié à la réalisation (effet direct) 2</p>	<p>2.3 Les communautés sont sensibilisées sur les questions de genre et l'autonomisation des filles et des femmes</p>	<p>2.3.1 Nombre de personnes sensibilisées sur les questions du développement économique et l'autonomisation des filles et des femmes avec le soutien de l'UE (ventilé par âge et zone géographique : urbaine/rurale)</p> <p>2.3.2 Nombre d'activités de plaidoyer auprès les chefs traditionnels mises en œuvre avec le soutien de l'UE</p>	<p>2.3.1 0 (2023)</p> <p>2.3.2 0 (2023)</p>	<p>2.3.1 A déterminer (202X)</p> <p>2.3.2 A déterminer (202X)</p>	<p>2.3.1- 2.3.2. Rapports d'avancement de l'intervention financé par l'UE</p>	

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement. La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹⁴.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subvention(s) : (gestion directe)

a) Objet de la(des) subvention(s)

La/les subvention(s) devra/devront contribuer à l'objectif global de cette action qui est de renforcer le rôle et le leadership des femmes et des filles sénégalaises, des zones rurales et des banlieues, dans la société afin d'améliorer le respect de leurs droits dans les sphères publique, économique et civique. La/les subvention(s) devra/devront également atteindre les objectifs spécifiques (résultats) de cette action qui visent 1) à l'autonomisation économique des femmes et des filles venant de zones plus vulnérables au moyen de l'accès aux outils numériques, et 2) à la promotion de la participation des femmes et des filles dans les espaces civiques et publics.

b) Type de demandeurs visés

Les demandeurs de financement potentiels au regard de leur type sont les suivantes organisations de la société civile (OSC). La priorité sera accordée au soutien aux OSC, en particulier les organisations de femmes et de jeunes et/ou aux réseaux et plateformes d'OSC afin de renforcer leurs capacités, et de garantir un suivi et donc un impact de long terme de l'action. Les propositions de projets devront être basées sur des initiatives locales avec une véritable implication des OSC locales devra être assurée à toutes les étapes.

4.4.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Si la mise en œuvre en gestion directe via octroi de subvention(s) ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, dans des cas exceptionnels et dûment justifiés requis par le contexte local du pays et la nature de l'action, cette action pourra être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité chargée de l'exécution au profit de la société civile.

¹⁴ www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

L'entité sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants: (i) sa compétence et son expertise dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes et des filles, et de leur participation dans les espaces civics et publics requis; (ii) sa capacité à travailler avec la société civile locale en s'assurant de sa réelle implication ; (iii) sa valeur ajoutée en termes de pratiques innovantes, notamment dans le domaine de l'inclusion digitale ; et (iv) sa capacité opérationnelle pour gérer des programmes de taille similaire.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.1	4 800 000
Evaluation – cf. section 5.2	200 000
Audit – cf. section 5.3	
Totaux	5 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La délégation de l'UE sera responsable de la gestion de cette action. Un appel à propositions local sera lancé et géré par la délégation de l'UE.

Un Comité de Pilotage (COFIL) se réunira semestriellement, pour garantir la cohérence d'ensemble (décision des orientations stratégiques et financières) et un rythme soutenu d'exécution (identification de difficultés / points de blocage). Ce comité de pilotage comptera des représentants des ministères sectoriels concernés (Ministère de la femme, de la famille et de la protection des enfants et Ministère du numérique), le gestionnaire du projet au sein de la DUE et les partenaires de mise en œuvre associés à l'action. Le COFIL a la responsabilité d'examiner et valider les orientations (et éventuelles réorientations) de l'action, la programmation semestrielle et les rapports périodiques qui lui sont présentés.

La Commission peut entreprendre des visites supplémentaires de suivi des projets : (i) par l'intermédiaire de son propre personnel ou (ii) par l'intermédiaire de consultants indépendants recrutés directement par la Commission pour des examens de suivi indépendants.

Les entités chargées de la mise en œuvre (gestion directe) rendront compte régulièrement à la DUE des avancées de l'action et des problèmes éventuellement rencontrés. Outre les rapports contractuels, des points périodiques permettront de manière informelle d'assurer la qualité du dialogue et du pilotage de l'action.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire). La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Les systèmes statistiques et de suivi ainsi que la qualité des données officielles dans le domaine d'action couvert ont été évalués. Cette évaluation a été prise en compte dans la conception de l'action de la manière suivante : une enquête visant à collecter des données de référence et finales dans les zones cible fera partie du suivi de cette action. De même, tous les suivis et rapports doivent évaluer comment l'action tient compte du principe d'égalité des sexes, de l'approche fondée sur les droits de l'homme et des droits des personnes handicapées, y compris l'inclusion. Les indicateurs doivent être ventilés dans la mesure du possible par sexe, âge et handicap. Les relevés seront effectués par l'équipe de la délégation (point focal genre) appuyé par une équipe d'experts (help desk genre). Le profil pays genre ainsi que les fiche sectorielle élaborées par la DUE seront aussi une référence pour le suivi de cette action.

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, des évaluations à mi-parcours et finale seront être effectuées pour la présente action, ou une de ses composantes dans le cadre d'un contrat avec la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins de résolution des problèmes et d'apprentissage, en particulier dans le cadre du choix de secteurs pour le développement des AGR ainsi que pour analyser quels sont les facteurs de résistance (s'il en y a) pour l'autonomisation des femmes et filles bénéficiaires de cette action vis-à-vis de la participation des jeunes.

L'évaluation finale ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour la révision du CLIP pour le Sénégal), en tenant compte notamment des pratiques innovantes telles que la participation de la jeunesse et la promotion du numérique et leurs impacts sur le succès de l'action.

Dans le cadre d'une action ayant le marqueur « réduction des inégalité » 2 (I-2), une évaluation des effets distributifs sera également réalisée à la fin de la mise en œuvre de l'action afin d'analyser à quel point l'action a atteint les bénéficiaires recherchés et les plus vulnérables.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Toutes les évaluations analyseront la manière dont l'action prend en considération une approche basée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle participe à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. L'expertise sur les droits humains et l'égalité de genre sera assurée par les équipes d'évaluation.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations¹⁵. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation peuvent être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document «[Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures](#)», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

¹⁵ Voir les [bonnes pratiques en matière de communication des évaluations](#).

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente : tous les contrats pour cette Action
Groupe d'actions		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	Références des Actions (CRIS#/OPSYS#):
Niveau Contract		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	<engagement individuel prévu (ou contrat)>
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	
	(...)	
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1	